

Projet de service du Relais 2025-2030

Association SEA35

8 allée du Blosne

ZA la Hallerais

35770 Vern sur Seiche

lerelais@sea35.org

LE RELAIS
DES ÉDUCS
EN BAS DE CHEZ TOI !

Document validé par le Conseil d'Administration du 3 mars 2026

1. LE PROJET DE LA SEA 35 ET LES VALEURS DU SERVICE	4
1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION	4
2. VALEURS ET PROJETS DE L'ASSOCIATION	4
3. LES VALEURS DU RELAIS, SERVICE DE PREVENTION SPECIALISEE	5
2. LE CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE	7
3. PUBLICS VISES ET TERRITOIRES D'INTERVENTION	9
1. TERRITOIRE D'INTERVENTION ET DYNAMIQUE TERRITORIALE	9
2. PUBLICS VISES	11
3. L'EQUIPE D'APPUI AU CARREFOUR QUANT A L'EVOLUTION DES BESOINS	13
4. LA MISSION DU SERVICE	14
5. LES OBJECTIFS GUIDANT L'INTERVENTION	16
1. PROTECTION DES JEUNES	16
2. SOUTIEN AUX JEUNES DANS LEUR ENVIRONNEMENT	16
3. IMPLICATION CITOYENNE DES JEUNES	17
6. DES PRINCIPES GUIDANT L'INTERVENTION	17
1. LES PRINCIPES DE LA PREVENTION SPECIALISEE	17
2. LE TRAVAIL EN EQUIPE	18
3. LES DROITS DES PERSONNES ACCOMPAGNEES	19
4. LA PARTICIPATION DES PERSONNES ACCOMPAGNEES	19
5. UN CADRE ETHIQUE	19
7. LES MODALITES D'INTERVENTION	19
1. LA PRESENCE SOCIALE, UNE PRATIQUE IMMERSIVE	19
2. ARTICULATIONS INDIVIDUELLES ET/OU COLLECTIVES	20
3. LA COMMUNAUTE EDUCATIVE, LE PARTENARIAT ET LE RESEAU	22
4. LE DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL	24
8. ORGANISATION DU SERVICE	26
1. ORGANIGRAMME	26
2. LES FONCTIONS AU SEIN DU SERVICE	27
3. LA DYNAMIQUE DE PROJET	29
4. LA DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE	30
5. DYNAMIQUE DE FORMATION, D'ADAPTATION ET DE QUALIFICATION	32
9. UN PROJET VOLONTARISTE ET ENGAGE	34

Avant-propos

Nous avons voulu un projet de service qui soit explicatif et attractif dans la forme pour permettre à tout lecteur de comprendre d'une part, le sens de l'action développée par le service et d'autre part, les postures adoptées par les équipes dans l'action au quotidien.

Ainsi, le présent projet de service se définit dans la prise en compte des évolutions contextuelles et des besoins actuels des populations. Il affirme un positionnement singulier et engagé auprès des publics jeunes, mais aussi des acteurs locaux, et dans la constante recherche d'articulations entre les politiques publiques.

Qu'est-ce que la Prévention Spécialisée ?

La Prévention Spécialisée relevant de l'article L121-2 du Code de l'Action Sociale et des familles, est une mission de Protection de l'Enfance dont la compétence est rattachée au département ou à la métropole. La Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte 35 est conventionnée par Rennes Métropole pour mener cette mission.

La prévention spécialisée est une action socio-éducative en direction des jeunes et des groupes de jeunes en risque d'inadaptation sociale ou en voie de marginalisation. Elle se caractérise par le fait d'aller vers les jeunes, avec un mandat territorial, mais sans mandat nominatif, dans leur milieu de vie.

Ainsi, par une présence fréquente, régulière et adaptée sur l'espace public, les éducateurs·rices en Prévention Spécialisée, communément appelé·es « éducateurs·rices de rue », évoluent en immersion et établissent une relation de confiance avec les jeunes en leur garantissant l'anonymat et en leur laissant le choix d'adhérer ou pas à un accompagnement éducatif, mutuellement défini. Ancrée sur un territoire, proche de ses habitant·es et travaillant en réseau et en partenariat avec les divers acteur·rices concerné·es par les questions de jeunesse, la Prévention Spécialisée agit sur la durée, avec les individus, les familles et les groupes. Issue des valeurs de l'éducation populaire, elle vise l'émancipation et l'autonomie des individus et des groupes.

La Prévention Spécialisée à Rennes, connue sous son appellation d'origine « Le Relais », a commencé son intervention en 1962 sur le quartier de Cleunay. Aujourd'hui, Le Relais est un service de la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte en Ille et Vilaine qui déploie 29 éducateurs·rices réparti·es sur 6 équipes, chacune couvrant un territoire distinct.

1. LE PROJET DE LA SEA 35 ET LES VALEURS DU SERVICE

1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

La SEA 35 est une association de solidarité créée en 1939, implantée en Ille et Vilaine et dans les Côtes d'Armor.

L'association œuvre dans les champs de la protection de l'enfance, de la précarité et de l'insertion.

En 2026, la SEA35 fusionnera avec l'association Asfad, pour consolider son engagement en faveur des solidarités, et prendra le nouveau nom « **d'Altera** ».

En s'appuyant sur l'expertise de nos deux associations, l'association Altera s'engage pour la protection des enfants, adolescents et jeunes adultes.

2. VALEURS ET PROJETS DE L'ASSOCIATION

Suite à un travail de plusieurs mois, en fidélité avec l'histoire et l'expertise des associations SEA35 et Asfad, les conseils d'administration ont posé les fondamentaux du projet d'Altera en 2025.

L'association Altera est une association de solidarité **à but non lucratif, laïque, humaniste, féministe, militante** qui promeut les droits et favorise **l'inclusion et l'émancipation de toutes et tous, enfants et adultes**.

Implantée en Bretagne, l'association « Altera » agit dans le cadre de l'économie sociale et solidaire.

Les missions de l'association « Altera »

- Accueillir et protéger les personnes confrontées à des situations de vulnérabilité, de crise et/ou d'urgences.
- Prévenir les situations à risques et les processus de désocialisation.
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de vulnérabilité.
- Défendre les droits et promouvoir l'égalité des chances.

Les principes d'actions de l'association « Altera »

Les actions mises en œuvre par l'association Altera reposent sur les principes suivants :

- La défense pour chaque personne, de l'inconditionnalité de l'accueil, de la considération et du droit à la dignité
- La participation et l'implication de chacun·e dans les décisions qui la concernent et le droit à l'autodétermination

- Le développement des capacités à agir individuellement et collectivement tel que promu par l'éducation populaire

- L'approche globale de la personne et de son parcours, la qualité des services proposés, la transversalité des interventions, la complémentarité des compétences
- La volonté de répondre à tous·tes quel que soit le territoire et notamment en milieu rural, à travers la coopération, le partenariat, la co-construction
- La volonté de s'inscrire dans une organisation apprenante, en capacité de s'adapter au contexte et aux besoins en s'appuyant sur les compétences et les projets de tous·tes tant en interne qu'en externe.

3. LES VALEURS DU RELAIS, SERVICE DE PREVENTION SPECIALISEE

Sabine Toupet, Directrice du Relais au sein du Pôle Milieu Ouvert de la SEA 35, décembre 2025

L'action du service de prévention spécialisée Le Relais est défini par la convention entre la SEA 35 et Rennes Métropole, par le Code de l'Action Sociale et Familial, et par le décret de 1972 en conformité avec, notamment, la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Le service de prévention spécialisée portée par la SEA35 agit également dans le cadre propre du projet associatif de l'association, et des valeurs qu'elle porte et défend.

Ces valeurs sont rappelées dans le projet associatif d'Altera, association née de la fusion entre l'Asfad et la SEA35, qui verra le jour en 2026.

L'association Altera est une association de solidarité à but non lucratif, laïque, humaniste, féministe, militante qui promeut les droits et favorise l'inclusion et l'émancipation de toutes et tous, enfants et adultes.

Ces valeurs se traduisent en principes d'action, en mobilisation, en engagement quotidien des équipes dans les quartiers. Par son action, le Relais souhaite rendre la société meilleure, plus juste, à la hauteur de l'enjeu qui consiste à proposer à chaque être humain (petite comme grande personne) de pouvoir y construire sa place.

Le Relais se place aux côtés des publics auprès desquels il travaille, dans une volonté de mettre en valeur et en action les compétences, les ressources, les potentialités de chacun·e. Ses acteurs·rices prennent appui sur le désir de ses publics, et s'attellent, à leurs côtés, à lever les freins qui peuvent

exister à leur réalisation, dans une recherche permanente d'émancipation. Le Relais est avant tout un passeur, de connaissance, de clés de lecture, de compréhension réciproque, dans une recherche de non pérennisation de ses actions, afin de s'effacer et de laisser toute la place aux acteurs·rices existants·tes par ailleurs dès lors que sa présence n'est plus nécessaire.

Le Relais participe au combat féministe et contre toutes les formes de discriminations. Par son action le Relais entend œuvrer à la disparition du patriarcat et plus concrètement des discriminations de genre qui sont à l'œuvre dans notre société. Se voir attribuer des rôles impliquant des façons de penser et d'agir selon que l'on est considéré comme homme ou comme femme ne permet pas à chaque être humain de voir devant lui un champ des possibles étendu, non restrictif. Encore trop souvent, les conséquences du fondement patriarcal de la société obligent à se conformer à un genre assigné, et provoquent des inégalités flagrantes dans les parcours intellectuels, sociaux, culturels des enfants et jeunes auprès desquels nous intervenons. Au sein même du Relais SEA 35, l'influence de ce fondement nous impacte. Le Relais SEA 35, au-travers de l'ensemble de ses actions, s'engage à encourager l'interrogation de ses pratiques par une remise en question du prisme des genres, que cette interrogation soit interne ou externe.



Également, la conviction que l'altérité est une chance sous-tend nos actions et nos réflexions. Aller découvrir l'autre, qu'il soit un autre être humain, un autre système complexe, une composante de notre environnement, demande d'évoluer dans un espace sécurisant. Le Relais SEA 35 s'engage donc à proposer à chaque jeune avec lequel il

interagit, avec chaque partenaire, et en son sein, des lieux et des temps propices à l'échange, au dialogue, à la confrontation d'idées, pour aboutir à des co-constructions qui ne soient pas des consensus mous, mais bien des projets durables et adaptés.

La considération de chacun·e, quel que soit son âge, et quel que soit sa nationalité, comme étant un être humain disposant des mêmes droits que les autres est un des socles du Relais SEA 35. L'engagement auprès de chacun·e pour faire respecter ces droits, factuels (bénéficier d'un lieu de vie sécurisant) comme tacites (avoir le droit d'être écouté) pourra, dès lors, se décliner sous toutes formes jugées appropriées par l'Association.

Les acteurs·rices de prévention spécialisée sont au carrefour de la vie quotidienne au sein des territoires rennais, au carrefour de la mise en œuvre des politiques publiques de nombreux secteurs et sont en mesure, à ce titre, de porter au débat public et à la connaissance générale les évolutions qu'ils observent des pratiques, des problématiques émergentes, des dysfonctionnements ou dissonances entre projet public et réalité. Ainsi, par exemple, le Relais SEA 35 défend le partage de l'espace public par l'ensemble des habitants·tes de Rennes, incluant les personnes à la rue autant que les autres.

2. LE CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

L'arrêté interministériel du 4 juillet 1972

Extrait de la circulaire du 17.10.1972 :

« La prévention réalisée par les clubs et équipes est une action spécialisée, qui se différencie de la prévention naturelle réalisée par les mouvements de jeunesse, les associations sportives, les patronages, les maisons de jeunes et de la culture... dont le champ d'attraction est dans le même secteur sociogéographique, et avec lesquels les clubs et équipes doivent travailler en étroite liaison. Elle se différencie également de l'action éducative en milieu ouvert, à laquelle il est recouru dans le cadre de la Protection de l'Enfance en danger et qui est plus individuelle ».

Le code de l'action sociale et des familles

- **Article L221-1 / « Le service de l'Aide Sociale à l'Enfance est un service non personnalisé du département, chargé des missions suivantes » :**
- Apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique aux mineurs, à leur famille, aux mineurs émancipés et aux majeurs âgés de moins de vingt et un ans confrontés à des difficultés sociales susceptibles de compromettre gravement leur équilibre.
- Organiser, dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, des actions collectives visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles.

- **Article L121-2 / Ces actions comprennent :**
- Des actions tendant à permettre aux intéressés d'assurer leur propre prise en charge et leur insertion sociale.
- Des actions dites de **Prévention Spécialisée** auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu.

Pour la mise en œuvre des actions ci-dessus mentionnées, le Conseil Général habilite des associations de Prévention Spécialisée.

L'agrément préfectoral de 1979 du service de Prévention Spécialisée de la SEA 35 et complété de la convention entre le Conseil Général 35 et la SEA 35 (décembre 1995) pour la mise en œuvre d'une action de Prévention Spécialisée. Cette dernière définit les publics et les territoires ainsi que les modalités opératoires.

Les lois de décentralisation (1982-1986) relatives aux droits et libertés des communes, départements et régions, est l'une des plus grandes réformes constitutionnelles en France. Il convient en particulier de souligner que la **loi du 22 juillet 1983** a retenu la Prévention Spécialisée au sein des politiques de l'Aide Sociale à l'Enfance.

La loi de 2002-2 rénovant les institutions sociales et médico-sociales a explicitement réaffirmé la Prévention Spécialisée dans le champ de l'Aide Sociale à l'Enfance.

L'arrêté du Conseil d'Etat du 1^{er} décembre 2005 qui inscrit les services de Prévention Spécialisée dans la liste des établissements Sociaux et Médico-sociaux (L 312 du CASF).

La loi du 5 mars 2007 réformant la Protection de l'Enfance qui poursuit trois objectifs : renforcer la prévention, améliorer le dispositif d'alerte et de signalement, diversifier les modes d'intervention auprès des enfants et de leur famille.

La loi portant Nouvelle Organisation du Territoire de la République du 7 août 2015 (dite loi NOTRe) et particulièrement son article 90 portant sur le transfert de compétences du Conseil Départemental en direction de la Métropole.

La loi du 14 mars 2016 de protection de l'enfant qui réaffirme dans son article 12 la place de la Prévention Spécialisée dans le champ de la protection de l'Enfance et du code de l'action sociale et des familles (art. L 221-1 du CASF).

La loi 2022-140 du 07 février 2022 relative à la protection des enfants qui dispose en particulier d'obligations nouvelles concernant l'accompagnement de jeunes majeurs de moins de 21 ans.

La prévention spécialisée, une compétence de Rennes Métropole

En application de l'article 90 de la loi NOTRe du 7 août 2015, du décret n°2014-1602 du 23 décembre 2014, le Département d'Ille-et-Vilaine a transféré par convention la compétence "Prévention spécialisée" à Rennes Métropole (convention approuvée en Conseil Métropolitain le 15 décembre 2016).

À travers ce transfert Rennes Métropole entend poursuivre et développer les complémentarités et les articulations déjà existantes entre son projet de territoire et les actions du service de Prévention Spécialisée de la SEA 35, tout en reconnaissant son inscription dans le champ de la Protection de l'enfance.

3. PUBLICS VISES ET TERRITOIRES D'INTERVENTION

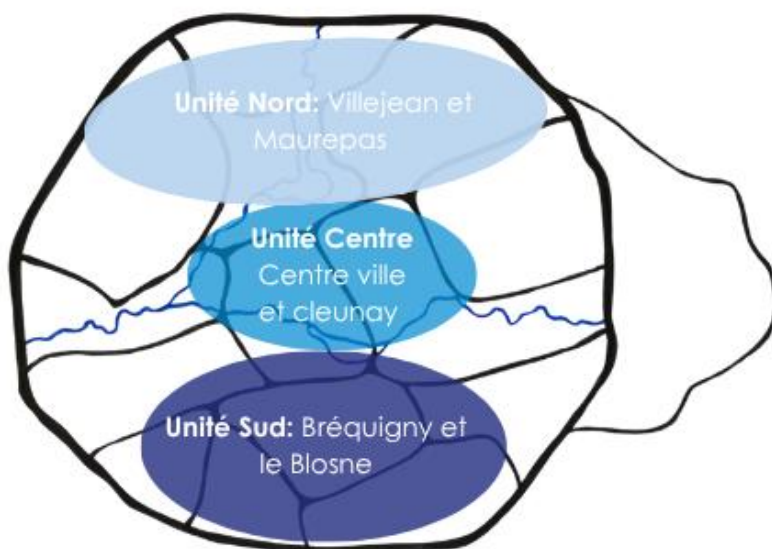
1. TERRITOIRE D'INTERVENTION ET DYNAMIQUE TERRITORIALE

Les territoires d'intervention ont été définis de longue date et ont été confirmés par Rennes Métropole dans la convention de 2022. Ils concernent à ce jour les quartiers prioritaires de la ville de Rennes, auxquels s'ajoute le Centre-Ville. De fait, ces quartiers présentent une forte densité d'habitat social et concentrent des populations aux revenus modestes et aux origines diverses. Ces populations peuvent cumuler les facteurs de difficulté d'intégration économique et/ou sociale, et voir ces facteurs renforcés par un contexte de crise.

Les territoires d'implantation des équipes sont ainsi définis en cohérence avec les découpages administratifs de la Ville de Rennes (Directions de quartiers).

Il est toutefois entendu que la mission de Prévention Spécialisée prend en compte l'ensemble des évolutions du territoire, de ses populations et de ses ressources (autres acteurs·rices y intervenant) et qu'en conséquence elle ne se réduit pas au périmètre restreint de chaque QPV.

Le Relais, par sa mission de Prévention spécialisée, est amené à se comporter de façon agile, et donc à suivre son public sur le territoire sur lequel il évolue.





Le service se voit confier un « mandat territorial » sur des quartiers désignés. Son implantation et immersion de longue date lui confère une place singulière d'observateur des pratiques des publics comme des mutations sociologiques comme des pratiques des publics. Le développement de ses missions en fait un acteur engagé à la croisée des politiques publiques et dispositifs qui traversent les quartiers au premier rang desquels les politiques jeunesse et de la ville.

La dynamique urbaine et démographique se poursuit avec l'émergence de nouveaux quartiers et la constante volonté de favoriser la mixité sociale. Les flux de populations modifient parfois rapidement la vie sociale des quartiers, ce qui déstabilise les habitants·tes porteurs·euses de l'identité de ces derniers. Ce sont autant d'éléments qui marquent les évolutions, qualifient ou déqualifient certains quartiers et font apparaître des signes de stigmatisation, voire de discrimination. Ils nécessitent donc l'accompagnement des habitants·tes dans ces évolutions.

Les formes de mobilités se sont fortement développées à l'intérieur des quartiers, à l'échelle de la ville et de la métropole. Changement de lieux de vie (ou, a contrario, immobilité résidentielle), déplacements liés à la scolarité, au travail, à la formation, mobilités quotidiennes, lieux de socialisation nous conduisent à considérer le milieu de vie des jeunes dans une perspective dynamique qui va au-delà du seul lieu de résidence.



Parce que le service est connu et reconnu de la population et des acteurs·rices locaux·ales, les attentes à son endroit d'une présence sociale accrue sont importantes, pour autant la Prévention Spécialisée ne peut couvrir de façon égale l'ensemble d'un quartier et sa périphérie. Aussi, en considération des ressources humaines de chaque équipe, nous précisons régulièrement les espaces prioritaires d'intervention et le positionnement des équipes.

Les usages des Technologies de l'information et de la communication (TIC) par les jeunes font profondément et en permanence évoluer leurs pratiques, leur présence physique sur l'espace public, leurs modes de relation (y compris avec les éducateurs·rices), leur source d'information. À cet égard, les équipes ont développé depuis plus de 10 ans des pratiques et des expérimentations.

Le territoire numérique est un territoire à part entière, de présence des jeunes comme de présence des éducateurs·rices. Ces derniers·ères y repèrent des pratiques, les valorisent, mais également agissent en prévention des conduites à risque.



2. PUBLICS VISES

Si les facteurs croissants de précarité (économique et sociale) actuels ont le plus souvent des impacts importants sur les conditions de vie, sur le développement et le devenir des enfants et des jeunes, ils ne constituent toutefois pas un exclusif dans les difficultés rencontrées. Ainsi, au-delà du seul milieu d'origine, c'est la situation globale et singulière de chaque jeune, de chaque groupe qui doit être prise en compte dans ses fragilités, mais aussi dans ses potentialités, ses ressources et ses aspirations.



La mission de Prévention Spécialisée vise par conséquent et en particulier les jeunes qui peuvent rencontrer des difficultés à trouver leur place dans l'ensemble social. Parallèlement, la mission contribue à faire évoluer les regards de la société sur ces publics trop souvent renvoyés à leur responsabilité individuelle.

Dans ce cadre, Rennes Métropole missionne le service prioritairement pour des jeunes âgés·ées de 10 à 21 ans. Cette tranche d'âge tient compte des étapes clés et des facteurs de fragilité traversés au cours de cette période et pouvant conduire à des ruptures, notamment :

- Transition élémentaire – collège,

- Fin de la scolarité obligatoire,
- Début de la vie affective et sexuelle,
- Accès à la majorité/passage des 21 ans,
- Entrée dans la parentalité,
- Entrée sur le marché du travail,
- Fin des accompagnements de l'Aide sociale à l'Enfance.

Le Relais accompagne donc les jeunes à vivre les étapes clés de leur développement psycho-affectif ainsi que les étapes d'accès aux droits et devoirs.

Les observations des besoins par les équipes, comme les sollicitations des collectivités peuvent faire ressortir d'une part le besoin d'apporter une vigilance sur les enfants âgés de 8 à 10 ans ceci en complément des acteurs locaux et d'autre part de maintenir un lien avec les jeunes de plus de 21 ans vulnérables en l'absence d'accompagnement et soutien dédiés à cette tranche d'âge.

A noter que **l'équipe du centre-ville est mandatée de longue date pour une intervention auprès des 16-25 ans** soit principalement auprès de jeunes en grande rupture et ou en errance.

Enfin, dans une approche globale du jeune, le service prend en compte **l'environnement familial** et s'attache autant que possible à l'associer dans la démarche éducative et dans **le soutien à la fonction parentale**. Considérant la famille comme le premier espace éducatif, le service a développé au cours des dernières années un travail renforcé auprès des familles, inscrivant ces dernières comme un public à part entière.

Le public du Relais est donc défini par l'intersection d'un territoire défini et de besoins individuels et collectifs.

3. L'EQUIPE D'APPUI AU CARREFOUR QUANT A L'EVOLUTION DES BESOINS



L'équipe d'appui est constituée d'un équivalent temps plein de travailleur social, réparti en deux mi-temps ou en un seul poste ainsi que de la directrice du Pôle Milieu Ouvert de la SEA 35. Elle s'associe autant que de besoin les compétences complémentaires du reste de l'équipe de direction ainsi que du reste des équipes éducatives.

Elle est un outil pour venir :

- Identifier et caractériser des besoins émergents dont l'intuition peut se faire jour chez les professionnels de terrain ;
- Problématiser des enjeux autour de la jeunesse qui peuvent émerger chez les acteurs des territoires ;
- Réinterroger les pratiques installées au regard de l'évolution des contextes sociétaux, économiques des territoires ;
- Coordonner le passage de relais de la prévention spécialisée vers des acteurs de droit commun lorsque cela est possible.

Par son existence, par sa méthodologie, par sa constitution, par l'équilibre entre réponses à des commandes et auto-saisines, elle garantit la non-institutionnalisation de la prévention spécialisée. L'équipe d'appui a montré sa capacité à rassembler et valoriser les savoirs, les savoir-faire et les dynamiques à l'œuvre. Elle est un ressort essentiel qui permet l'adaptation des regards et des pratiques aux réalités des terrains.

Un document exhaustif de présentation de l'équipe d'appui est disponible sur demande

4. LA MISSION DU SERVICE

Le service définit sa mission de Prévention Spécialisée autour de cinq notions comme toile de fond structurante des actions et projets déployés. Chacune de ces notions s'appuie sur le « faire ensemble » entre l'éducateur·rice et le jeune concerné.



Prévenir

Le service est missionné pour prévenir les mises en danger, les risques de rupture, de désocialisation et d'inadaptation affectant les jeunes. Cette démarche de prévention se mène dans un rapport de confiance permis par une posture non jugeante (explication, recherche de compréhension et vigilance) en intervenant à la fois auprès de l'individu, de son milieu proche ainsi que son milieu élargi.

Accompagner

Pour le service, tout accompagnement doit être accepté librement. Pour qu'il y ait accompagnement, il faut donc qu'il y ait eu rencontre, relation de confiance. L'accompagnement démarre dès cette relation, qui en fait entièrement partie. Il s'inscrit dans la durée sans être nécessairement linéaire. Il reste conditionné à l'adhésion du ou des jeunes, et peut s'interrompre à un moment donné puis reprendre ou non plus tard. Tout accompagnement par le Relais se fera dans le respect des prérogatives des dépositaires de l'autorité parentale des mineurs.

Eduquer

Les éducateurs·rices accompagnent le cheminement de l'enfance vers l'âge adulte, en apportant des repères, en favorisant l'appropriation de codes sociaux implicites, de règles utiles à la vie en société et à la gestion des relations interpersonnelles. Ce travail s'inscrit dans une recherche de complémentarité avec les autres acteurs·rices de la communauté éducative.

Protéger

Le Relais s'attache à considérer autant le risque de danger que le danger avéré. Nous attachons autant d'importance à l'enfant mis en danger qu'à l'enfant qui se met en danger. En fonction des situations nous adaptons notre intervention. Ainsi, nous pouvons être amenés à rédiger une « information préoccupante » auprès des services sociaux du département en informant le jeune et sa famille dans la mesure du possible.

Veille sociale

L'observation joue un rôle primordial dans la pratique de veille sociale quotidienne des éducateurs·rices de rue. Elle est complétée régulièrement par une démarche outillée et scientifique de diagnostic programmé. L'observation est à la fois un outil de découverte et un outil de vérification. Ensuite vient l'analyse qui vise à la production de sens, de connaissances. Ce travail se réalise en équipe dans une démarche de questionnements. Cette production de significations demande à être partagée avec les acteurs·rices du territoire. La veille sociale accroît les connaissances disponibles sur une situation, un phénomène, permet d'adapter les pratiques professionnelles et de créer une communauté de travail. Nous rappelons que l'ensemble de nos diagnostics, projets et études ont vocation à être communiqués.

5. LES OBJECTIFS GUIDANT L'INTERVENTION

Pour chacun de ses objectifs, le Relais s'attache à contribuer à l'émancipation et l'épanouissement des jeunes en leur garantissant les conditions adéquates. Cela implique de peser sur le développement de territoires et de politiques qui prennent en compte les jeunesses et leurs aspirations.

1. PROTECTION DES JEUNES

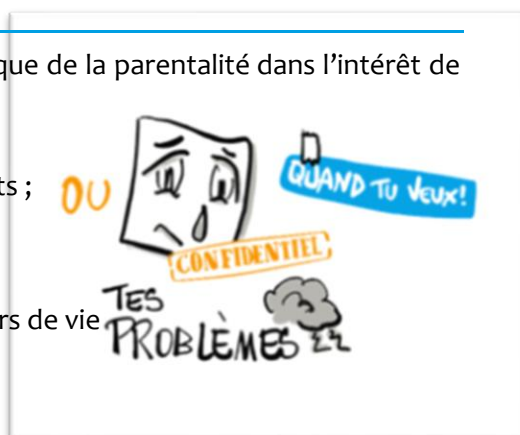
- Travailler sur les vulnérabilités et les réponses apportées aux besoins fondamentaux de l'enfant¹ pour minimiser les risques de marginalisation ;



- Prévenir les ruptures (familiales, scolaires, professionnelles et sociales), les accompagner lorsqu'elles surviennent ;
- Observer et anticiper autant que possible les évolutions des besoins des jeunesses par une veille sociale continue.

2. SOUTIEN AUX JEUNES DANS LEUR ENVIRONNEMENT

- Etayer et valoriser l'exercice, l'expérience et la pratique de la parentalité dans l'intérêt de l'enfant ;
- Favoriser et soutenir l'information et l'accès aux droits ;
- Œuvrer pour la cohésion sociale et l'inclusion ;
- Soutenir et accompagner les jeunes dans leur parcours de vie et leur épanouissement personnel ;
- S'attacher au développement de l'émancipation des jeunes et de leurs familles ;
- Construire avec les jeunes des actions favorisant l'insertion sociale et l'ouverture culturelle.



¹ Au sens entendu et défini par la Haute Autorité de Santé dans « Cadre national de référence pour l'évaluation globale de la situation des enfants en danger ou risque de danger »

3. IMPLICATION CITOYENNE DES JEUNES

- Soutenir et favoriser le plein exercice de la citoyenneté et de la place dans la cité ;
- Œuvrer à l'appropriation des règles et normes de vie en société (droits et obligations, implicites et explicites) ;
- Valoriser l'implication citoyenne ;
- Favoriser l'expression des jeunes dans les instances de débats et soutenir la prise en compte de leurs expressions individuelles et/ou collectives.

Pour développer ces objectifs, le service inscrit son action dans une articulation entre les politiques sociales publiques et son implication locale. Il s'autorise à l'expérimentation et à la créativité pour proposer des réponses adaptées.

6. DES PRINCIPES GUIDANT L'INTERVENTION

1. LES PRINCIPES DE LA PREVENTION SPECIALISEE

La prévention spécialisée intervient sur des secteurs géographiques déterminés. Ces secteurs ont pour caractéristique commune de comporter ou d'accueillir de façon régulière des groupes de jeunes marginalisés ou en voie de marginalisation, vivant des situations de ruptures familiales, scolaires, sociales, professionnelles et/ou culturelles.

La prévention spécialisée se distingue de l'ensemble des interventions sociales ou éducatives par une démarche et une méthodologie spécifiques d'intervention basée sur une pratique de terrain appelée "travail de rue", point de départ des accompagnements sociaux et éducatifs dans une approche globale du public visé.

Le partenariat est une conséquence logique de l'exercice de la mission lui incombant. Il est une nécessité pour les acteurs de prévention spécialisée. Les associations, promoteurs de projets, cherchent le relais sur le quartier et/ou la collaboration avec d'autres partenaires pour leur réalisation.

La population suivie par les équipes de rue doit à terme s'intégrer dans le dispositif destiné à tous (école, emplois, loisirs...). L'action éducative des équipes de prévention est donc conduite avec l'ensemble des professionnels et partenaires pouvant être concernés. Cette caractéristique ("aller vers") implique le respect de trois principes fondamentaux, complémentaires les uns des autres :

La libre adhésion : acceptation mutuelle de la relation socio-éducative proposée pour aider les jeunes à trouver ou retrouver une identité, devenir acteur de leur vie et réaliser leur choix de vie au sein de la société.

Le respect de l'anonymat : l'exigence de discrétion du travailleur social à l'égard des pouvoirs de contrôle garantit la crédibilité et l'efficacité d'une action basée sur la confiance. La mise en œuvre de politiques transversales demande une négociation permanente du respect de l'anonymat des jeunes avec les autres acteurs qui interviennent sur la même population. Ce principe doit protéger le jeune et la relation de confiance entamée, essentielle à la construction de sa personnalité; il ne doit pas entraver sa promotion et son insertion souhaitée. Il ne doit pas non plus être utilisé pour soustraire l'action des travailleurs sociaux à toute évaluation ni être reporté sur les travailleurs sociaux eux-mêmes qui ne peuvent alors s'engager dans aucun partenariat constructif.

POUR QUE TU TE SENTES
BIEN, AUTONOME,
ET QUE TU PUISSES FAIRE
TES PROPRES CHOIX

Le mandat non nominatif : les personnes rencontrées ne sont pas désignées nominativement, ni par une instance administrative, ni par une instance judiciaire. Le travail de prévention spécialisée repose sur un mandat "collectif" donné par les pouvoirs publics.

Les intervenants de la prévention spécialisée (salariés et bénévoles) observent ces règles fondatrices dans le cadre des lois en vigueur (notamment celles relatives au secret professionnel et à la lutte contre la maltraitance).

La prévention spécialisée - qui contribue à l'autonomie et à la socialisation des jeunes ainsi qu'à la prévention des conduites à risques et de la délinquance - se distingue de la prévention "généraliste" car elle s'adresse à des catégories spécifiques de la population, à des groupes sociaux menacés, vulnérables et non à l'ensemble des habitants d'une zone géographique.

Son action est inscrite dans le temps car les évolutions individuelles des adolescents ne peuvent se réaliser que dans la durée.



2. LE TRAVAIL EN EQUIPE

Le travail en équipe est une construction, un principe dynamique qui permet de passer de la confrontation d'idées, génératrice de débats, à une étape d'élaboration de l'action.

En référence à la convention signée avec Rennes Métropole, l'équipe, composée des assistants.tes directrice de pôle, est en charge d'élaborer puis de conduire son projet d'intervention territorial et de l'évaluer. Ainsi, les professionnels.les mutualisent leurs compétences et leurs expériences pour élaborer un plan d'action afin d'atteindre les objectifs fixés. L'adhésion, la participation et le volontarisme sont des principes autour desquels chaque membre de l'équipe s'engage.

Lors de temps formels ou informels, l'équipe favorise la communication entre ses membres, en vue d'une analyse qui soit au plus près de la réalité. Ces échanges contribuent à objectiver les actions



engagées et permettent à chacun de prendre du recul, de la distance quant aux situations parfois difficiles. Les apports mutuels de ressources diversifiées (pluridisciplinarité), enrichis par des identités professionnelles et des appétences différentes participent également au développement d'une intelligence collective.

3. LES DROITS DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

Charte droits et libertés personnes accueillies en version [FALC](#)

4. LA PARTICIPATION DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

La visée émancipatrice des actions menées par la Prévention spécialisée, par nature, s'appuie sur l'adhésion des jeunes concernés. Néanmoins, un cadre éthique spécifique et des objectifs précis doivent être le préalable à la détermination d'un cadre opérationnel à l'échelle du service. Le Relais s'engage dans cette démarche et devra, avant la prochaine révision du projet de service, avoir décliné des éléments précis sur ce sujet.

5. UN CADRE ETHIQUE

Le respect des droits et normes est le premier pas de la définition d'un cadre éthique d'intervention. Le Relais a la volonté de s'engager dans la définition du cadre éthique de ses pratiques, en allant interroger le sens donné par chacun-e tant aux objectifs visés, qu'aux moyens développés ainsi qu'aux principes d'intervention. Nous attachons de l'importance au fait que les principes d'intervention ne soient pas, en soi, le seul cadre « éthique » de nos pratiques.



7. LES MODALITES D'INTERVENTION

1. LA PRESENCE SOCIALE, UNE PRATIQUE IMMERSIVE

Une composante de la présence sociale est le travail de rue. C'est un travail d'immersion, de proximité, qui consiste pour l'éducateur·rice à « aller vers » les jeunes sur les espaces publics : les rues, les squares, les halls d'immeubles, les parcs, les dalles commerciales, les sorties de collèges... Cette pratique se décline dans une régularité établie qui varie dans sa temporalité et sa géographie en fonction de l'actualité et des dynamiques territoriales (saisons, évènements, météo...).

La présence sociale est une pratique première de la prévention spécialisée. En cela, elle détermine le caractère horizontal de la relation éducative. Agir sur et dans le milieu des jeunes implique d'accepter un certain déséquilibre. L'éducateur·rice s'immerge dans un milieu qui ne lui appartient pas, dont il·elle ne connaît pas tous les codes ; là où les jeunes ont, eux, l'habitude d'évoluer. Nous

avons croisé M. devant un son électro posé Place Charles De Gaulles « Ici, vous êtes chez moi, c'est moi qui vous guide ! ». L'éducateur·rice n'est pas le sachant, il·elle chemine avec le·la jeune, à son rythme en prenant en compte les personnes de son environnement.

Au-delà de la rencontre avec les publics, le travail social de rue consiste à s'imprégner de la vie d'un territoire, à être visible, identifiable et disponible pour la population. Il participe à la nécessaire compétence d'observation sociale qu'ont les équipes pour découvrir, appréhender, recenser les tendances, évolutions et dynamiques en cours.



Par extension, la présence sociale peut prendre des formes différentes suivant les territoires ou les publics. Ainsi, le passage régulier ou ponctuel chez les partenaires accueillant du public peut être envisagé avec leur accord.

D'autre part, l'évolution des pratiques de socialisation des jeunes, notamment via les réseaux sociaux,

nous oblige à y être présents. Tel un territoire d'intervention, il s'agit de l'observer pour en comprendre les usages. Ici, les éducateurs·rices remplissent un rôle de veille numérique et peuvent distiller des messages de prévention. C'est aussi le lieu de maintien de liens, d'organisation de projets, de communication d'évènements de quartier.

Enfin, le local, ancrage réel de l'équipe et du service sur les territoires, vient renforcer cette présence sociale de proximité. Il constitue un appui logistique pour les équipes mais il peut aussi être utilisé comme lieu d'accueil individuel et collectif. Chaque équipe, en fonction des spécificités du territoire, du public et des liens avec les jeunes, en développe une utilisation qui lui est propre.

2. ARTICULATIONS INDIVIDUELLES ET/OU COLLECTIVES

La démarche d'aller-vers et l'immersion au sein des territoires de vie amènent les travailleurs·euses sociaux·les de rue à rencontrer des jeunes et/ou des groupes de jeunes au quotidien sur leurs espaces de vie, c'est un vecteur de socialisation.

L'entrée en relation avec les jeunes peut se faire par l'intermédiaire d'un individu ou d'un groupe de pairs. En fonction de chaque situation, le·la travailleur·euse social·e de rue adapte son approche et peut ainsi « naviguer » de l'individu vers un groupe de pairs et inversement. La pluralité des

individus et des groupes fait que, dans certains cas, le·la travailleur·euse social·e de rue peut intervenir auprès d'une personne seule ou d'un groupe, sans nécessairement activer un accompagnement pour chaque individu. Inversement, un accompagnement individuel n'induit pas nécessairement un travail auprès du groupe de pairs du jeune concerné. Le mandat géographique de la Prévention spécialisée lui laisse la liberté, essentielle, de construire sur mesure les réponses aux singularités.

L'accompagnement a comme visée le double processus de socialisation et d'individuation, l'intégration puis l'appropriation de normes et valeurs communes permettant d'évoluer au sein de la cité et en même temps de se positionner en tant que sujet avec une identité propre et des aspirations individuelles.

L'accompagnement de groupe et la recherche d'individualisation

La construction des individus s'effectuant notamment au travers des interactions sociales, les groupes de pairs visibles sur l'espace public, dans les halls, les structures de quartier, les centres commerciaux constituent un moyen pour les travailleurs·euses sociaux·les de rue d'entrer en relation et de proposer un accompagnement sur mesure, en fonction des demandes exprimées et/ou repérées.



La somme d'individus constituant le groupe participe au fonctionnement de celui-ci et diverses formes de liens existent en fonction notamment de l'âge, du genre, du lieu de résidence et de l'objet qui réunissent ces individus. Le groupe peut être un espace de socialisation positif et valorisant, mais il peut aussi être un espace normatif, contraignant, figé d'où il peut être compliqué de s'émanciper. Grâce à sa présence régulière, sa disponibilité et ses observations, le·la travailleur·euse

social·e peut utiliser les dynamiques de groupes pour agir avec ou bien les accompagner dans leurs évolutions.

L'accompagnement éducatif collectif peut se traduire par l'appui de démarches collectives émancipatrices dans lesquelles chaque individu trouve une place adaptée en fonction sa personnalité et de ses compétences. Par exemple, les leaders peuvent être dynamisants, mais aussi écrasants et les introvertis peuvent être inaudibles malgré un gros potentiel pour le groupe.

Les activités de loisirs, les projets collectifs, les chantiers éducatifs, les séjours sont autant d'occasions pour les travailleurs·euses sociaux·les de rue et les jeunes d'expérimenter la relation à l'autre et la vie en société.

L'accompagnement individuel

Qu'il soit la conséquence d'une rencontre par l'intermédiaire d'un groupe ou pas, la relation créée peut amener à une demande exprimée par un jeune au·à la travailleur·euse social·e de rue. Celui·celle-ci peut aussi avoir identifié des besoins qu'il·elle transmet au jeune en fonction de son rythme et de son souhait. L'accompagnement proposé peut être dense et entraîner une série de démarches rapprochées ou bien il peut se faire en pointillés ou même s'arrêter. Aussi, certains individus isolés peuvent être amenés vers des groupes (pairs, clubs sportifs, associations...) ou bien des jeunes intégrés à un groupe peuvent s'en émanciper et faire leurs propres choix en parallèle.

Les jeunes dits « invisibles », plutôt isolés, peuvent être contactés en individuel via une rencontre fortuite sur l'espace public ou bien via la présence numérique des travailleurs·euses sociaux·ales de rue. Cet isolement sur le territoire n'indique pas forcément une absence de relations sociales. En effet, les interactions numériques sont aussi un vecteur de socialisation important qui doit être pris en compte par les professionnels·elles en prévention spécialisée.

3. LA COMMUNAUTE EDUCATIVE, LE PARTENARIAT ET LE RESEAU



Par son action, l'éducateur·rice de rue participe à la construction d'une communauté éducative englobant le partenariat local et les réseaux. C'est également une nécessité absolue pour mettre en œuvre la mission qui nous est confiée. Ainsi, la constitution de réseaux et la formation de partenariats répondent à une volonté affirmée du service d'élaborer avec d'autres acteurs·rices des

réponses adaptées aux besoins et envies, individuels et collectifs, des jeunes. Nous portons une attention particulière à la prise en compte des singularités et des ressources de chacun des territoires d'intervention.

La communauté éducative comprend l'ensemble des acteurs qui interviennent sur un territoire et qui participent de près ou de loin à l'éducation des jeunes au quotidien.

Le travail en partenariat est une volonté de collaborer entre institutions avec pour objectif d'apporter une plus-value et une complémentarité dans l'accompagnement des personnes, des groupes et des dynamiques territoriales. Cette interrelation peut être formalisée ou non, basée sur une convention écrite ou orale entre plusieurs parties, ce qui peut consolider le partenariat.

Le réseau est un ensemble d'acteurs·rices présents sur ou hors territoires (institutions ou individus) sollicités·ées en fonction des besoins et attentes des jeunes, de leurs familles et des dynamiques locales. Chaque professionnel·le utilise son propre réseau au gré de ses sensibilités et expériences passées. Il·elle peut être sollicité·ée régulièrement ou ponctuellement.





Nous appréhendons le Développement Social Local comme :

- Une démarche globale d'intervention sur un territoire mobilisant collectivement les acteurs·rices (habitants·tes, personnes concernées, associations, techniciens, élus·ues...) et les ressources.
- Un vecteur de cohésion sociale qui organise les conditions d'une évolution positive et d'une amélioration individuelle et collective des conditions de vie.

Ces axes fondent notre légitimité à investir le champ du développement local car nous visons la valorisation des jeunes dans leurs capacités créatrices, leur participation à la vie du quartier et de la cité. Leur responsabilisation et leur émancipation sont, pour nous, des voies ouvrant à la citoyenneté, à la reconnaissance et à l'acquisition de compétences et de savoirs être.

La pertinence de notre intervention est liée d'une part à notre mission, à notre proximité des publics jeunes, à la connaissance fine de leurs potentialités, de leurs pratiques et de leurs problématiques, d'autre part, à notre méthode d'intervention consistant à agir dans et avec le milieu de vie. Le Développement Social Local constitue donc pour nous une démarche globale d'intervention sur un territoire.

Le positionnement de notre service se trouve au cœur du maillage territorial. Il convient de prendre appui sur les initiatives locales ou d'en susciter de nouvelles à partir de l'expression des jeunes et leur permettre de prendre place dans la vie de la cité.

Ainsi notre investissement sur le versant du Développement Social Local s'inscrit dans une démarche de coproduction éthique avec les habitants·tes dont les jeunes et les partenaires. Nous avons une place essentielle à prendre sur les domaines de l'expression, de la participation et de l'engagement des jeunes, tout particulièrement auprès de jeunes en rupture. En effet, quand bien même le discours sur l'expression et la participation des jeunes est prôné, force est de constater qu'il reste trop peu opérant. Nous ne pouvons nous satisfaire de ce constat. C'est pourquoi, sur la base de notre connaissance des jeunes et de la relation singulière que nous tissons avec eux, nous devons prendre des initiatives et expérimenter. L'enjeu est de réconcilier une société avec ses jeunes qu'elle ne comprend pas et ignore trop souvent. Il ne s'agit pas d'être leur porte-parole, mais de créer ou d'encourager les conditions de la rencontre avec l'ensemble des acteurs·rices du territoire en soutenant leurs expressions et leurs participations citoyennes. Ainsi, dans les instances consultatives et participatives, nous veillons, en tant que professionnels·les agissant auprès de jeunes, à apporter des éclairages pour la compréhension des usages et conditions de vie des jeunes tout en nous gardant de parler à leur place. Cette posture permet, à partir du constat collectif, de

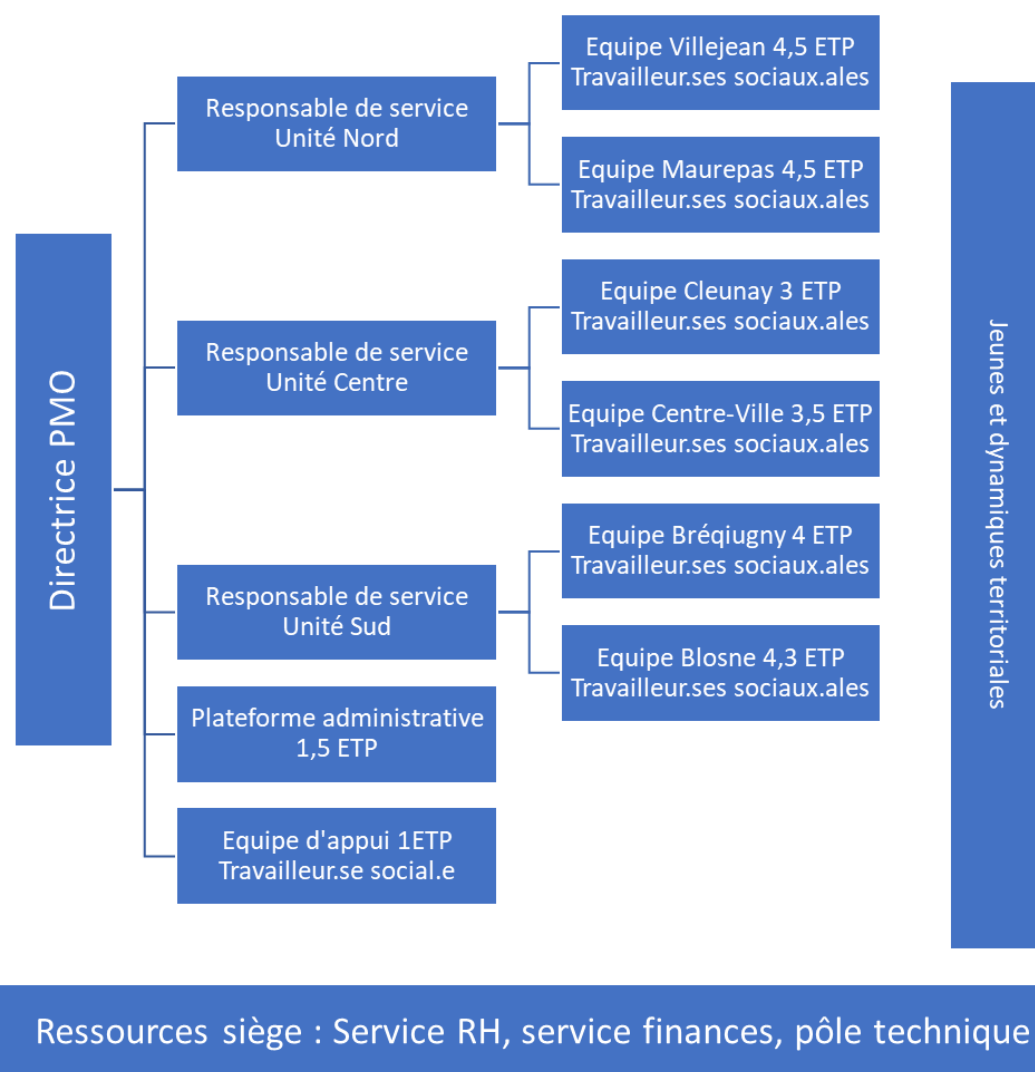
l'absence, ou du manque de présence des jeunes, d'être force de proposition et de soutien pour favoriser leur participation au débat citoyen.



8. ORGANISATION DU SERVICE

La Prévention Spécialisée est un des cinq services du Pôle Milieu Ouvert (PMO) lequel intègre également le Service Ad Hoc, le Service d'Evaluation Administrative (SEVAD), le Service d'Evaluation et d'Action Educative (SEVAE) et le Service d'Investigation Educative (SIE). Le pôle est placé sous une direction unique et bénéficie d'une mutualisation des ressources d'assistance administrative ce qui soutient en particulier le principe de continuité.

1. ORGANIGRAMME



ETP = Equivalent temps plein 1

2. LES FONCTIONS AU SEIN DU SERVICE

L'organisation systémique, un choix porté par le Relais

L'approche systémique tend notamment à une horizontalité relationnelle, une confiance mutuelle, la prise en compte des potentiels de chacun·e, l'implication dans les projets des parties prenantes et ce quelles que soient les situations.

Cette approche se traduit à l'échelle du service par une démarche participative, une implication dans divers groupes de travail de l'ensemble des professionnels·les quels que soient leurs statuts. En effet que ce soit pour la rédaction de documents institutionnels comme le projet de service, les projets d'intervention quinquennaux ou tout autre document de référence qui guide son organisation, le service réunit aussi bien la direction, les responsables de service, les acteurs·rices de terrain, le personnel administratif pour élaborer un objet commun. Ainsi au sein d'un groupe interdisciplinaire, différents·tes professionnels·les du service s'attellent à organiser, construire, rédiger, rendre compte d'un projet validé collégialement. La planification de ces démarches et projets reste sous la responsabilité de l'encadrement sachant qu'ils peuvent découler de sollicitations émanant de professionnels·les du service. La validation des orientations ainsi prises sera soumise au Conseil d'administration.

Cette démarche, outre le fait qu'elle permette la connaissance et l'interconnaissance dans un climat de confiance entraîne une dynamisation collective à l'échelle du service, une prise concrète avec les préoccupations de terrain, une implication valorisante pour toutes les parties concernées et une appropriation plus importante des éléments co-construits.

La fonction éducative

L'action éducative telle que développée par ailleurs dans le projet de service est mise en œuvre par des professionnel·les titulaires de diplômes reconnus en travail social. Ainsi, à l'appui des compétences et expériences respectives, la démarche éducative s'élabore dans le cadre d'un travail défini en équipe et dans une approche interprofessionnelle (qui ne s'interdit pas de devenir interdisciplinaire). Nous parlons ainsi et communément d'équipe éducative et d'**éducateur·rice de rue** quelle que soit la formation de base.

L'équipe éducative assure la continuité et la cohérence de l'activité.

La fonction de responsable de service

L'équipe de direction du service, composée des trois responsables de service (en charge respectivement d'une unité constituée de deux équipes) est animée par la directrice du pôle. Elle

se réunit régulièrement, élabore le plan annuel d'actions en fonction des enjeux stratégiques, en prenant appui sur les échanges avec les acteurs·ries de terrain, et est garante de la cohérence de sa mise en œuvre.

La directrice est responsable du pilotage et du fonctionnement général du service, des relations institutionnelles, du développement de son projet en référence au cadre légal, aux objectifs conventionnés et en articulation avec les autres pôles de l'association. A ce titre, elle est membre du comité de direction de la SEA. Elle est garante de la mise en œuvre de la démarche qualité.

Les responsables de service animent les équipes dont ils·elles ont la responsabilité dans la mise en œuvre du projet de service, le développement des projets d'interventions territoriaux et de l'amélioration continue de la qualité. Ils·elles veillent au respect des droits des personnes accompagnées et à la promotion de leurs expression et participation. Leur organisation garantit la continuité de fonction de cadre de proximité à travers la suppléance en cas d'absence. Ils·elles assurent la représentation du service sur leur territoire de référence et bénéficient à cet effet de subdélégations. Les responsables de service participent au collège des cadres de l'association et aux groupes de travail thématiques dans une perspective transversale du déploiement du projet associatif.

L'équipe de direction, dans le respect des fonctions telles qu'énoncées ici, prend le parti de l'approche systémique avec une dimension participative.

La fonction administration et logistique

Deux assistants·es administratifs·ves à temps partiel (0.75 ETP chacun·e) ont en charge d'assister l'équipe de direction, mais aussi les équipes et professionnels·les dans l'organisation administrative et l'ensemble de la logistique du service. De fait, situé aux carrefours des sollicitations internes au service et des services du siège de l'association, mais aussi des sollicitations externes, le secrétariat occupe une fonction essentielle en termes de communication et d'organisation.

Le projet de service

Le présent projet de service a été élaboré dans une démarche participative à travers un groupe de travail pilote qui a suscité différentes modalités de participation des professionnels·les (des sous-groupes de travail, animation de débats en assemblée plénière du service, ateliers de créativité etc.) et convoquant les expériences, les compétences et l'interprofessionnalité à travers toutes les catégories professionnelles.

Le projet de service est une composante structurante de la convention avec Rennes Métropole dont il intègre les enjeux et les objectifs.

A échéance régulière, le projet de service est actualisé et recomposé en fonction d'une part des évolutions des pratiques du service, des besoins des populations et des territoires ainsi que des politiques publiques et d'autre part du processus d'amélioration continue de la qualité.

Tant dans la méthode que dans le rythme, la démarche est exigeante pour l'ensemble des acteurs du service, mais ce faisant, ces modalités répondent au souci d'appropriation du projet par tous·tes.

Les projets quinquennaux d'intervention

Nos projets d'intervention se développent dans une perspective pluriannuelle de façon à s'adapter au travail de la relation éducative qui s'inscrit dans la durée. Ainsi, elle permet aussi de prendre en compte la temporalité des territoires et de leurs évolutions. Le projet d'équipe est ainsi élaboré sur la base d'un diagnostic de territoire qui consiste à recueillir un certain nombre de données lors d'observations, de rencontres, d'entretiens collectifs et/ou individuels avec des partenaires et des jeunes accompagnés et ou connus. Il permet à chaque équipe au regard de la mission et des moyens disponibles de définir ses axes d'intervention.

La forme et le rythme de ces projets permettent une adaptation constante aux évolutions du territoire et aux besoins des populations, ce qui -chaque année- nous amène à intégrer des évolutions dans nos axes de travail pour ajuster le positionnement de l'équipe et adapter les interventions.

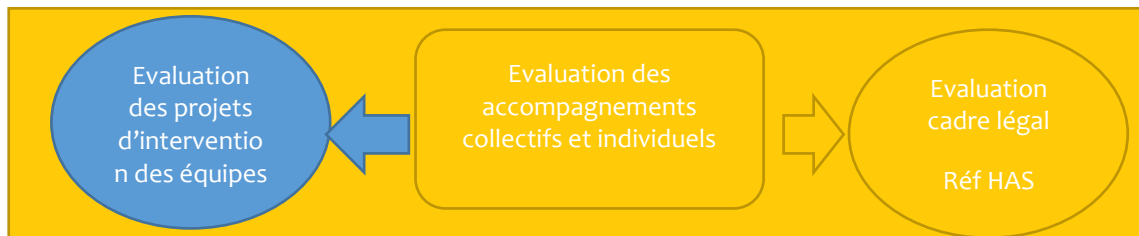
La démarche de projets est synchronisée à l'échelle du service et s'appuie sur une méthodologie qui s'enrichit régulièrement. En particulier, la mise en commun des diagnostics permet de dégager, pour la période 2023-2028, trois axes transversaux que sont :

- Les conduites à risque en lien avec l'espace public physique et numérique,
- L'évolution des territoires d'intervention,

- La valorisation des territoires et des publics.

4. LA DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE

L'évaluation est constitutive de la démarche et de la méthodologie de projet développée par le service. Ainsi, l'évaluation se décline en articulation, complémentarité et cohérence selon les différents niveaux qui suivent :

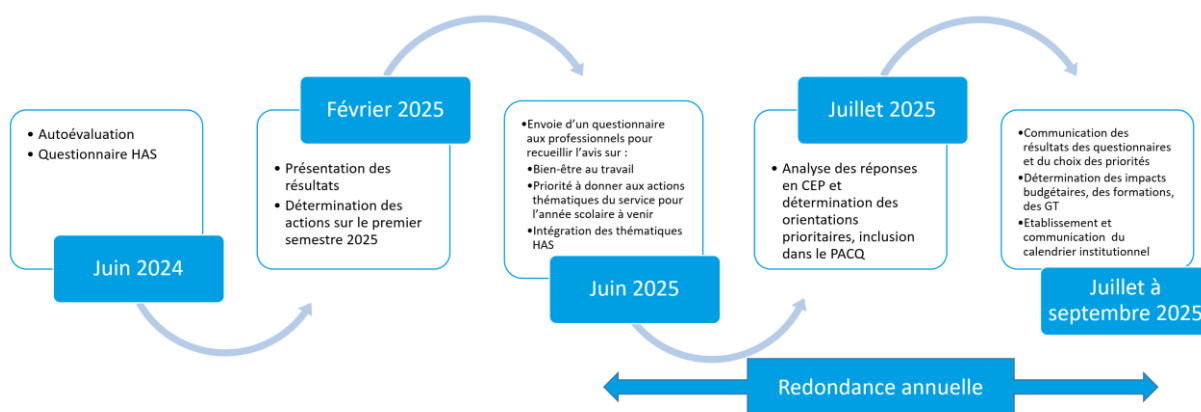


L'évaluation dans le cadre légal

L'article 75 de la loi du 24 juillet 2019 a confié à la HAS (Haute autorité de Santé) l'élaboration de la procédure quinquennale d'évaluation selon un référentiel désormais commun aux ESSMS (Etablissements Sanitaires, Sociaux et Médico-Sociaux). Ce processus associe évaluation quinquennale et démarche continue d'amélioration de la qualité. Le référentiel évaluatif se développe autour de quatre valeurs fondamentales que sont le pouvoir d'agir de la personne, le respect des droits fondamentaux, l'approche inclusive des accompagnements et l'approche éthique des professionnels·les.

Ces domaines sont précisément les moteurs de la démarche originale de la Prévention Spécialisée lorsqu'elle accompagne sans mandat nominatif et avec leur adhésion des publics dans leurs potentialités ainsi que dans les difficultés qu'ils rencontrent dans leur quotidien, leur environnement et leur projet de vie. De fait, pour le service, il ne saurait y avoir d'évaluation sans le croisement des regards et la participation des personnes, des professionnels·les et des acteurs·rices externes. La dimension de participation des personnes accompagnées est aujourd'hui marginale (association lors de la revisite des PIQ par exemple) et devra faire l'objet d'une réflexion pleine. Il s'agira de mesurer et de prendre conscience des effets produits et vécus pour et par les personnes accompagnées ainsi que sur l'environnement. Sans attendre le calendrier évaluatif défini par l'autorité, le service a engagé une démarche volontariste à travers une auto-évaluation selon le référentiel HAS, accompagnée par sa chargée de mission Evaluation, Qualité et Expression.

Le Relais sera particulièrement attentif à s'approprier le travail réalisé en 2025/2026 par la HAS autour des pratiques de la prévention spécialisée.



L'évaluation des projets d'intervention

L'évaluation est une dimension intégrée à la dynamique de chacune des équipes au travers de temps formels et informels dans une perspective continue. L'équipe évalue également son action par un recueil de données sur l'activité des éducateurs·rices qui est le croisement entre les différents modes d'intervention et les actions entreprises. Il permet de rendre compte de l'activité sous forme de rendus statistiques (service, équipe) qui sont analysés, traduits en termes éducatifs. Ce recueil est complété de données sur les accompagnements individuels des jeunes. Ce bilan se fait de façon annuelle, et permet d'ajuster et de prioriser les objectifs du projet. Les rencontres territoriales sont l'occasion de présenter ces éléments aux partenaires du territoire de chaque équipe. Le renouvellement des projets d'intervention d'équipe est l'occasion d'associer partenaires et jeunes à l'actualisation du diagnostic de territoire ainsi qu'à la définition de nouveaux objectifs.

Dans les années à venir, le service s'engagera dans une démarche de révision de ses méthodes et outils d'évaluations. Il s'agit d'une part d'impliquer plus encore les personnes accompagnées et d'autre part de définir de nouveaux indicateurs d'effets produits pour le et les jeunes mais aussi d'inclusion à la fois pour le ou les jeunes et leur environnement.

Chaque année, les évaluations des équipes sont consolidées à l'échelle du service afin de produire une évaluation du service au regard de la mission confiée sur les territoires. Le Copil de la prévention spécialisée est l'occasion d'échanger autour de ce bilan avec la Métropole.

L'évaluation, une pratique éducative

L'évaluation est une dimension complètement intégrée à la pratique de l'éducateur·rice du Relais. Elle s'effectue à la fois sur les dynamiques collectives et sur les accompagnements individuels.

L'oralité et la spontanéité sont les socles de la relation éducative. L'intention éducative, donnée à une rencontre établie dans la rue, par l'éducateur·rice ne sera pas conscientisée dans la même

temporalité par le jeune. C'est à travers le pacte établi entre le jeune et l'éducateur·rice que se construit l'accompagnement. L'engagement réciproque garde une part de subjectivité.

Le jeune participe à l'évaluation de l'accompagnement qui lui est proposé et conscientise ainsi son parcours comme ressource de sa capacité d'agir. Il vient construire avec l'éducateur·rice le chemin qui lui est proposé, libre de poursuivre ou non le travail commun. Ces points sont autant d'éléments d'évaluation et outils d'étayage de la relation éducative. Ils se formalisent en fonction de l'intérêt éducatif, du désir des jeunes et de la durée de la relation éducative.

L'évaluation comme pratique éducative se rencontre à deux niveaux : des échanges quotidiens informels ou formels entre les éducateurs·rices sur les situations individuelles ou collectives, le temps d'évaluation des situations individuelles et des actions collectives en réunions d'équipe hebdomadaires.

D'autres temps évaluatifs peuvent être réalisés avec les partenaires qui accompagnent le jeune, avec son accord et sa participation s'il le souhaite.

5. DYNAMIQUE DE FORMATION, D'ADAPTATION ET DE QUALIFICATION

L'évolution sociétale impose une constante adaptation dans l'appréhension et l'exercice de notre mission. C'est pourquoi, le service a développé une politique de formation continue des professionnels·les ainsi qu'un centre de ressources et de documentation.

La formation continue des professionnels·les

Le service s'est résolument engagé dans une approche prospective et pluriannuelle de formation. En complément des formations inscrites au plan de développement des compétences de l'association ou des formations financées directement par le Relais, les éducateurs·rices sont incités·ées à participer aux sensibilisations disponibles sur les territoires. Le Relais encourage la participation de chaque nouvel·le éducateur·rice à la formation d'éducateur·rice de rue du Comité National de Liaison des Acteurs de la Prévention Spécialisée. Chaque année, la participation aux journées de la Prévention spécialisée de la CNAPE (fédération nationale des acteurs de protection de l'enfance) et/ou du CNLAPS est également prise en charge.

La démarche de formation, au travers de collaborations avec des programmes de recherche développés par l'université ou des laboratoires de recherche, sera encouragée pour pouvoir se décliner factuellement de nouveau, en lien avec l'équipe d'appui. Les « Matinales », interrompues pendant un temps, reprendront à compter de fin 2025. En complément, le Relais ouvrira une

réflexion visant à favoriser la capitalisation des expérimentations et innovations menées dans les équipes pour les inscrire dans le temps moyen et long.

L'espace ressources et documentation

En amont ou dans la continuité des formations entreprises, le service s'est doté d'un espace ressource de documentation dans les locaux du siège du service. Il propose plus de 300 ouvrages répertoriés sur le réseau qui abordent des domaines très divers nécessaires à l'exercice de la mission (la sociologie, la psychosociologie, l'anthropologie, la politique, l'urbanisme, le cadre juridique, etc.) mais aussi des thématiques professionnelles (le travail en Prévention Spécialisée, études sur la jeunesse, phénomènes sociaux...) ainsi que des aspects plus méthodologiques. Le fonds s'enrichit régulièrement à partir des besoins et suggestions des professionnels·les, des productions du service et des personnes en formation. Il est complété d'abonnements à des magazines spécialisés ainsi que des publications de presse locale. Ces ressources et leur utilisation devront être mieux promues dans les années à venir.

En complément l'accès numérique est ouvert à toutes les équipes qui disposent d'accès à internet depuis leurs locaux pour la recherche documentaire ou la consultation de la presse numérique.

L'analyse des pratiques

Le portail de l'analyse des pratiques précise : « Nous entendons donc, dans un premier temps, par "Analyse des Pratiques" toute intervention au sein d'un groupe d'accompagnants ayant pour finalité première une plus grande prise en compte des besoins de l'utilisateur ainsi que la promotion de celui-ci et de ses projets à partir de l'observation et de la compréhension des situations éducatives et/ou pédagogiques concrètes vécues par les participants. Elle doit permettre de donner du sens et de la cohérence aux interventions tout en intégrant la diversité des acteurs et les différences de points de vue. »

L'analyse des pratiques au Relais répond à la nécessité pour des professionnels·les singuliers·ères de porter collectivement un regard construit, étayé par une réflexion éthique et systémique, sur des actions individuelles ou collectives qui peuvent interroger celui·celle qui présente une situation.

Elle implique un cadre structurant et rassurant et des conditions de discrétion, garantis par le·la professionnel·le engagé·ée pour animer des temps d'analyse de la pratique auprès de chaque équipe, en l'absence de cadre hiérarchique. Si ces éléments sont portés par l'intervenant désigné par l'Association, cela reste sous la responsabilité des représentants de l'Association à la connaissance duquel tout manquement doit être porté.

L'analyse des pratiques éducatives se déroule de façon mensuelle, à des dates déterminées en début d'année et portées à la connaissance de tous, à l'extérieur des locaux des équipes.

9. UN PROJET VOLONTARISTE ET ENGAGÉ

Pour porter une mission exigeante, le Relais développe un projet du service engagé dans son fonctionnement et ambitieux dans ses perspectives. Il s'exprime en particulier dans l'analyse continue des besoins sociaux et des nouvelles questions sociales, appuyé par l'équipe d'appui, dans la prise en compte de la singularité des personnes et groupes accompagnés mais aussi des territoires. Le service acte ici son engagement méthodologique, appuyé sur l'intelligence collective et en regard des diagnostics territoriaux actualisés. L'ensemble façonne un positionnement impliqué du service dans la recherche permanente d'articulation avec les politiques publiques, d'adaptation de son intervention, d'innovations et de coopérations en action. Le Relais se veut un service aussi agile que possible, tout en actant la nécessité du temps long pour que ses actions puissent porter leurs fruits. Il garde dans la conduite de ses projets l'humilité nécessaire face aux enjeux sociétaux qu'il traverse, mais également face à la difficulté de mesurer l'impact d'une action de prévention sur le public qu'elle vise.

Ainsi dans une approche prospective, le Service se saisit des enjeux en cours et à venir qui concerne sa mission et sur lesquels, à l'appui de son expérience et de ses compétences, il revendique avoir une place à prendre.

A cet égard, le service se veut proactif sur :

- L'observation sociale des territoires, y compris de ceux passés en veille sociale, afin de pouvoir alerter quant à l'émergence de besoins ;
- La réflexion sur ses pratiques numériques, tant quant à leurs fondements que quant à leurs effets ;
- La revendication et l'incarnation du développement social local comme enjeu politique, vecteur du « vivre ensemble » et outil de lutte contre toute forme de rejet, de discrimination ou de fracturation de la cohésion sociale.

Enfin, si l'intelligence collective est un levier de l'agilité du service, elle se doit d'être une ligne de conduite avec les jeunes des territoires. Cela demandera à chacun, au sein du Relais, d'accepter d'être interrogé dans ses pratiques, d'accepter le temps long et saccadé de la co-construction des projets éducatifs avec les jeunes. Cela demandera également, tant comme préalable que comme ligne de vie continue, de réfléchir à des modalités de participation des jeunes à la vie du service qui soient protectrices, émancipatrices et sincères.

LE RELAIS

DES ÉDUCS
EN BAS DE CHEZ TOI !

POUR QUE TU TE SENTES

BIEEN, AUTONOME,
ET QUE TU PUISSES FAIRE
TES PROPRES CHOIX

AVEC TON
TOI **OU**
GROUPE



ON T'ÉCOUTE



ON FAIT ENSEMBLE



**ON PEUT IMAGINER
ET SUIVRE**



**ON PEUT AUGMENTER
T'ACCOMPAGNER POUR**



ON SE RENCONTRE



ON S'ADAPTE !

LE RELAIS



-visuel: Lydia Aubin 2024-